

MAIRIE DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

**COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT
(CICA)**

THÈME : « LA PROPRETÉ DANS LE 7ÈME ARRONDISSEMENT »

P.V. N° 03/07/10

PROCES-VERBAL

*sous forme de compte-rendu de la réunion du
Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement
du 11 mai 2010*

Le mardi 11 mai 2010 à 19h15, le Conseil d'Arrondissement et les représentants des associations du Comité d'Initiative et de Consultation de l'arrondissement se sont réunis dans la salle des Mariages de la Mairie du VII^{ème} arrondissement, conformément à l'article L. 2121-10 et L. 2511-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du VIIème arrondissement.

Etaient présents :

Monsieur René-François BERNARD, Madame Rachida DATI, Monsieur Michel DUMONT, Monsieur Thierry HODENT, Monsieur Jean-Philippe HUBIN, Madame Annick LEROY, Monsieur Philippe MICHEL, Madame Martine NAMY-CAULIER.

Etaient absents et excusés :

Madame Emmanuelle DAUVERGNE,
Madame Sylvie de LEOTOING,
Madame Véronique DELVOLLÉ-ROSSET,
Madame Florence GERBAL-MIEZE,
Madame Laurence GIRARD,
Madame Sonia LEDOUX,
Monsieur Yves POZZO di BORGO.

Madame Rachida DATI, Maire du VII^{ème} arrondissement, propose Madame Annick LEROY comme secrétaire de séance, et le Directeur Général des Services, Monsieur Olivier SOLER comme secrétaire de séance auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ.

La séance est ouverte à 19h15.

Madame le Maire indique que ce Comité d'Initiative et de Consultation de l'Arrondissement a pour thème la propreté. Elle rappelle que les élus sont régulièrement interpellés par les habitants du 7^{ème} arrondissement à ce sujet. Or, le domaine de la propreté ne relève pas des compétences de la Mairie d'arrondissement mais de celles de l'Exécutif parisien. De ce fait, Madame le Maire remercie les personnes de la Ville de Paris présentes. Cependant, elle regrette que l'Adjoint au Maire de Paris chargé de cette délégation n'ait pu venir en raison d'une séance du Conseil de Paris.

Madame le Maire fait remarquer que la Mairie d'arrondissement mène des opérations de propreté, notamment grâce à Monsieur BERNARD qui met régulièrement en œuvre des expérimentations.

Madame le Maire poursuit en informant que Paris est une des capitales européennes les plus sales. Elle souligne que les arrondissements de l'opposition municipale sont moins bien entretenus que ceux de la majorité municipale. Il semble néanmoins que le 7^{ème} arrondissement soit épargné par cette politique. Sur ce sujet, des documents, dont le budget de la Ville concernant la propreté, seront commentés. Des comparaisons entre le 7^{ème} et le 18^{ème} arrondissement seront effectuées sur la base des critères de la superficie et du nombre d'habitants par arrondissement.

Madame le Maire indique que le budget de la Ville de Paris est de 7 milliards d'euros (à titre de comparaison, le budget du Ministère de la Justice est de 6,5 milliards d'euros). La part dédiée à la propreté représente 278,5 millions d'euros, soit 4% du budget total d'investissement et soit 0,08% du budget de fonctionnement des services. Madame le Maire souligne les difficultés que la Mairie d'arrondissement rencontre pour obtenir ces chiffres auprès des services municipaux.

Monsieur BERNARD fait le point sur les opérations de lutte contre les incivilités. Il précise que l'arrondissement compte un certain nombre de lieux singuliers où une malpropreté, naturelle ou pas, a été constatée.

Concernant les opérations prévues, Monsieur BERNARD donne l'exemple de l'opération organisée aux abords du lycée Victor DURUY au sujet des mégots de cigarettes et des déchets sur les pelouses de l'avenue Breteuil. Une première phase d'information a été réalisée, en collaboration avec les services de la Ville. A cette occasion, des boîtes à mégots ont été distribuées et un réceptacle à mégots a été installé. De plus, à l'heure du déjeuner, les lycéens ont été sensibilisés sur le ramassage et le tri sélectif des déchets. Monsieur BERNARD ajoute que la deuxième phase consistant à verbaliser les contrevenants sera organisée prochainement.

D'autre part, Monsieur BERNARD met l'accent sur les opérations éco-jeunes, menées dans l'arrondissement, en partenariat avec les services de la Ville. Lors de ces actions, les personnels de la Ville sensibilisent les jeunes à leurs métiers. Fort de leur succès, Monsieur BERNARD souhaiterait étendre ces opérations à d'autres lieux dans l'arrondissement et dans la capitale.

Madame le Maire revient sur le sujet de l'apéritif géant prévu au Champ de Mars à la fin du mois. Lancée via un site communautaire sur Internet, cette manifestation vise à battre un record d'alcoolisation tenu par les participants de l'apéritif géant de Rennes. A l'annonce de cet apéritif, Madame le Maire précise que les élus du 7^{ème} arrondissement ont saisi le Préfet de Police et le Maire de Paris. Actuellement, la Préfecture de Police a mentionné, sur Internet, l'interdiction de consommer de l'alcool sur le Champ de Mars. De plus, elle cherche un moyen pour empêcher le déroulement de cette manifestation. Enfin, Madame le Maire rappelle les méfaits de l'alcool.

Monsieur BERNARD précise qu'un autre apéritif géant est prévu pour le 26 juin. Quant au monôme du Baccalauréat, il doit se dérouler le 23 juin.

D'autre part, Monsieur BERNARD revient sur le sujet des expérimentations mises en place par la Mairie d'arrondissement. Ces expérimentations sont le résultat de concertations lors des réunions de travail sur le Champ de Mars et des conseils de quartier. Monsieur BERNARD s'appuie sur deux exemples. Il met tout d'abord l'accent sur le comportement dans la Capitale, depuis quelques années, des corneilles et des corbeaux. Conséquences directes du Plan Vigipirate, les poubelles ne sont plus en dur. Ces volatiles n'hésitent donc pas à percer les sacs poubelles et à répandre les

déchets sur le sol. Monsieur BERNARD indique que la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement a organisé une opération expérimentale sur 50 poubelles du Champ de Mars. Ces poubelles ont été encerclées d'un plastique dur. Cette opération a été concluante mais, faute de moyens, elle a été arrêtée. En collaboration avec la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, la Mairie d'arrondissement a entrepris d'équiper à nouveau 500 poubelles du Champ de Mars. Le prix pour chaque encerclement est de 29 € alors que, pour l'encerclement des 50 poubelles, le prix à l'unité était de 56 €.

Madame le Maire précise que cette opération est financée par la Mairie du 7^{ème} arrondissement.

Le second exemple est le problème du ramassage des feuilles mortes. A ce sujet, Monsieur BERNARD indique que la Ville de Paris a supprimé ce marché. En remplacement, l'Exécutif Parisien a mis en place des aspirateurs à feuilles. Au travers de concertations avec le personnel, Monsieur BERNARD souligne que l'objectif est d'adapter les machines à l'homme afin de rendre moins pénible le travail des employés de la Ville. Il ajoute que l'aspirateur à feuilles sera donc ajusté sur le camion de ramassage, rationalisant le travail du personnel et réduisant ainsi les coûts. L'investissement de cet appareil sera réalisé en partenariat avec la Mairie du 8^{ème} arrondissement. Monsieur BERNARD évoque ensuite la question des déjections canines. La Mairie serait à nouveau prête à acheter des sacs et à les distribuer gratuitement.

Madame le Maire informe que des toilettes publiques seront installées dans l'arrondissement. Le plan des emplacements a été présenté sur le site Internet de la Mairie.

Monsieur LE FLOCH souhaite remercier Madame le Maire, ainsi que les élus présents, pour son invitation. Il est chargé de mission auprès du Directeur de la Propreté et de l'Eau. Il est accompagné de plusieurs collègues qu'il présente à l'assemblée : le chef de la division 7/8 et son adjoint, le responsable et le chef de division du Centre d'Action pour la Propreté de Paris (CAPP) et les responsables de la collecte. Il ajoute que l'Adjoint au Maire chargé de la Propreté de Paris avait bien reçu cette invitation et s'excuse de son absence. Cependant, ce dernier se tient à la disposition de Madame le Maire pour prendre rendez-vous et discuter des sujets abordés dans ce CICA.

Monsieur LE FLOCH poursuit en rappelant que la propreté est un sujet sensible pour les Parisiens et pour le personnel qui effectue un travail éphémère. Il précise que le budget de fonctionnement alloué à la Propreté représente 500 millions d'euros, alors que celui de la Ville est de 5 milliards d'euros. Par ailleurs, il souligne que tous les chiffres relatifs à la propreté sont précisés sur le site Internet de la Ville et qu'ils peuvent être fournis par la Direction de la Propreté et de l'Eau.

Monsieur LE FLOCH rappelle que les mairies d'arrondissement n'ont pas de compétences dans le domaine de la propreté. Cependant, il souligne l'importance, au quotidien, du lien fonctionnel entre ces mairies et les divisions de la propreté. De ce fait, il aimerait que soit créé un contrat de propreté, entre les mairies d'arrondissement et les divisions de la propreté, afin de définir les thèmes de travail commun.

Monsieur LE FLOCH informe que l'espace public peut être géré par plusieurs directions centrales. Il donne pour exemple le Champ de Mars. Ce dernier dépend de la Direction des espaces verts mais la Direction de la Propreté et de l'Eau peut y intervenir. Face à l'imbrication des services municipaux dans ce domaine, la Ville de Paris a créé un coordonateur de l'espace public.

Monsieur LE FLOCH constate que la malpropreté est essentiellement due aux actes d'incivilités. En 2010, la Ville de Paris a renforcé les effectifs du Centre d'Action de la Propreté de Paris (CAPP) afin d'intervenir plus efficacement au niveau des arrondissements.

Madame le Maire remercie Monsieur LE FLOCH de son intervention. Elle précise que le service de la propreté intervient rapidement. Cependant, elle met l'accent sur le peu de moyens alloués par la Ville de Paris à ce service. D'autre part, elle constate une baisse des verbalisations depuis 2008.

Elle s'interroge donc sur l'efficacité de la répartition des agents verbalisateurs sur Paris. Enfin, elle propose de donner la parole aux gens dans la salle.

Monsieur de BROISSIA, président de l'association du quartier Breteuil, approuve les expérimentations menées dans l'arrondissement, notamment aux abords du lycée DURUY.

Madame DURAND-GASSELIN, de l'association des Amis du Champ de Mars, félicite l'initiative entreprise au niveau des poubelles du Champ de Mars.

Monsieur ZAMPIERO, de l'association du Grand Garage des Invalides, cautionne l'expérimentation consistant à encercler les poubelles du Champ de Mars. Cependant, il met l'accent sur quelques incohérences quant au nettoyage du site. En effet, certains sacs poubelles restent plus d'une journée au sol avant d'être ramassés par les équipes d'éboueurs. Monsieur ZAMPIERO signale également que les trottoirs ne sont pas systématiquement nettoyés, contrairement aux caniveaux. D'autre part, au sujet des sans domicile fixe, il souhaiterait savoir s'il existe un quota par arrondissement. Enfin, il souligne les incivilités des touristes.

Madame le Maire rappelle qu'il y a un certain nombre de sans domicile fixe dans le 7^{ème} arrondissement. Des mesures ont été prises afin d'éviter qu'ils ne s'implantent sur les sites, comme par exemple au niveau du Conservatoire Erik Satie où des grilles ont été installées.

Madame le Maire informe que la prochaine réunion concernant la fermeture des voies sur berges aura lieu le 31 mai à 19h00.

Monsieur BERNARD indique que la réunion sur le marché avenue de Saxe aura lieu le 29 mai.

Monsieur HUBIN déplore l'attitude fataliste de la Ville de Paris face à la question de la propreté. Il constate de plus en plus d'incivilité de la part des gens. Il préconise la sanction comme solution.

Monsieur MOUET rappelle que la gestion du Champ de Mars et des pelouses de l'avenue de Breteuil a été confiée à la Direction des Espaces Verts. Par ailleurs, concernant les trottoirs, le personnel habilité devrait les nettoyer en même temps que les caniveaux. De ce fait, toute personne peut signaler à la Direction de la Propreté un travail non fait.

Monsieur MOUET revient sur le sujet des sans domicile fixe. Il indique que les services de la propreté doivent suivre une procédure. Les interventions ne peuvent être effectuées que sur réquisition de la Police. Il poursuit en mettant l'accent sur les mégots de cigarettes. Depuis un an et demi, la Direction de la Propreté mène des opérations d'information auprès des cafetiers afin qu'ils puissent installer gratuitement des cendriers sur la voie publique. Cependant, de nombreux cafetiers se sont plaints du vol de leurs cendriers. Monsieur MOUET propose une augmentation des verbalisations et des opérations de communication, avec distribution de cendriers portables. A ce propos, il informe que la prochaine opération mégots aura lieu aux abords du lycée DURUY le 27 mai.

Enfin, il revient sur la question de la sensibilisation des propriétaires d'animaux au sujet des ramassages des déjections canines. Avec Monsieur BERNARD, il propose la mise en place de rencontres entre des maîtres-chiens et des propriétaires de chiens afin de discuter et de se renseigner sur les bons gestes à adopter.

Monsieur MOUET termine sur le sujet des sanctions. Il constate qu'en 2010, il y a une nette augmentation des verbalisations en comparaison à l'année 2009.

Monsieur BERNARD aimerait connaître les raisons de la diminution du montant des amendes, passé de 183 euros à 33 euros.

Monsieur BOULET, responsable des inspecteurs du CAPP, indique que ces derniers interviennent toujours en civil. Actuellement, le CAPP compte 86 inspecteurs, soit 2 inspecteurs par arrondissement, du 1^{er} au 9^{ème} arrondissement, et 4 inspecteurs par arrondissement, du 10^{ème} au 20^{ème}. Ils sont complétés par une brigade d'intervention qui comprend 26 inspecteurs. Monsieur BOULET poursuit en présentant son Adjoint, Monsieur COLL, responsable des 7^{ème}, 8^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements.

Monsieur BOULET présente un bilan des interventions du CAPP. De janvier à mars 2009, 30 procès-verbaux ont été établis. Sur la même période en 2010, on en dénombre 91, dont 43 verbalisations pour des déjections canines et 21 concernant les collectes d'ordures. 18 procès-verbaux ont été rédigés en avril et 5 en mai. Monsieur BOULET précise que les verbalisations sont plus fréquentes sur les sites du Champ de Mars, des pelouses de l'avenue de Breteuil, des avenues de la Motte-Picquet, Bosquet, Floquet, Rapp et Invalides. Deux équipes d'agents se partagent les plages horaires de travail, qui débutent dès 6h00 du matin jusqu'à 23h30, parfois même jusqu'à 4h00 du matin. Monsieur BOULET indique que le montant de la contravention s'élève à 35 €.

Monsieur BOULET ajoute qu'il existe une cartographie des emplacements où des problèmes de déjections canines, de collecte et d'épanchement d'urine, ont été détectés.

Madame le Maire rappelle la rapidité d'intervention des services de la Ville dans ce domaine. Elle propose de mettre en place des opérations ciblées, dit « coup de poing », afin de sensibiliser les commerçants, les bureaux et les établissements scolaires.

Monsieur COLS met l'accent sur la réorganisation des services qui va être réalisée au sein de la Mairie de Paris, et plus particulièrement au sein du CAPP, afin de répondre au plus près aux attentes des Parisiens. Il évoque ainsi une opération « coup de poing » effectuée conjointement avec la Direction de la Prévention et de la Protection. En deux jours, 51 procès-verbaux ont été établis dans le 7^{ème} arrondissement. Enfin, il ajoute que 61 procès-verbaux concernant les déjections canines ont été enregistrés.

Madame le Maire indique qu'un calendrier de ces opérations, soit une opération par semaine, sera présenté avant le 14 juillet. Enfin, Madame le Maire remercie l'ensemble des personnes présentes.

La séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de Séance

Annick LEROY

Le Maire du 7^{ème} arrondissement

Rachida DATI